

mais bien plutôt celui de gagner les élections. Le très honorable ministre du Commerce nous a dit, en somme, que seuls les ministres et leurs amis se sont montrés loyales, que seul leur parti est en mesure de mettre dans la conduite de la guerre l'énergie, la poigne et la vigueur requises. Il nous a dit encore que la population approuvait le Gouvernement dans cette affaire. Si le Gouvernement estime qu'il possède la confiance du peuple et que ce dernier le regarde comme le Gouvernement qui doit assurer la victoire, pourquoi recourt-il à des moyens semblables à ceux-ci? Pourquoi prive-t-il du droit de vote nombre de sujets loyaux, pourquoi confère-t-il le droit d'électeur à nombre de personnes qui n'ont jamais demandé cette prérogative, qui n'ont jamais demandé ni songé à demander qu'on la leur accordât? A son retour d'Angleterre, le très honorable premier ministre (sir Robert Borden) a déclaré qu'il croyait que le temps était venu pour nous de tenter un effort plus grand, ce qu'on ne pouvait pas faire sans un gouvernement de coalition, car il déclarait qu'une mesure de service obligatoire ne saurait être légitimement mise en œuvre par aucun parti isolément. Je ne songe pas à reconnaître au premier ministre une grande sagacité politique; tout de même, je le juge trop avisé et trop circonspect pour avoir été sincère dans ses démarches en vue de la formation d'un ministère de coalition. Il en était venu, dit-il, à la conclusion que nous devions avoir un plus grand nombre de recrues; qu'un effort plus grand serait tenté dans ce sens et que le premier pas dans cette direction était la formation d'un gouvernement de coalition. S'il le croyait, au lieu de se présenter devant la Chambre pour annoncer sa mesure de service obligatoire, pourquoi n'a-t-il pas appelé le très honorable leader de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) pour lui faire part de sa manière de voir et pourquoi ne lui a-t-il pas accordé sa confiance, en lui faisant connaître le résultat de ses observations? L'état de choses que le premier ministre dit avoir trouvé outre-mer, différerait entièrement de ce qu'il conjecturerait avant son départ. Avant de partir, il déclara qu'il n'y aurait pas lieu d'établir le service obligatoire, mais, à son retour, il le prononça nécessaire. Si le très honorable premier ministre avait été sincère, il aurait dû, en homme intelligent et sensé, commencer par consulter le chef de l'opposition, lui faire part de ses constatations outre-mer, et lui dire: Maintenant, ne pouvons-nous pas en arriver à une entente en vue de la formation d'un gouvernement

de coalition ou d'union nationale, pour que nous puissions continuer cette guerre jusqu'à la victoire. Il ne l'a pas fait. Il a d'abord annoncé sa mesure de service obligatoire, sachant que le chef de l'opposition était un homme à certaines idées bien arrêtées et qu'il avait une aversion réelle pour toute mesure de service obligatoire. Il savait que le leader de l'opposition avait consacré presque toute sa vie à grouper par la persuasion les divers éléments de la population du pays, et qu'il ne favoriserait le recours à la force, que dans le cas de nécessité absolue. Cela indiquait-il que le chef du Gouvernement voulait un gouvernement de coalition? Aucunement. Le fait d'annoncer une politique qu'il savait d'avance contraire aux sentiments du chef de l'opposition, au lieu de mettre ce dernier dans ses secrets, indiquait bien que le premier ministre ne voulait pas véritablement d'une coalition ou d'un gouvernement pour assurer la victoire, mais qu'il voulait plutôt diviser les partis politiques du Canada.

L'honorable député nous a parlé ensuite de la loi des électeurs militaires. Personne ne blâme la proposition de donner à chaque soldat canadien le droit de voter. Ce droit lui appartient. Personne ne voudrait s'opposer non plus à ce que la femme, la sœur, la mère ou la fille d'un soldat mort sur le champ de bataille obtienne le droit de voter. Il est plein de sens et de raison que le soldat qui est au front puisse voter. Cette loi lui en donne le droit, mais dans ce cas-là, pourquoi accorderait-on un droit semblable à cinq ou six de ses sœurs? Je connais un jeune soldat qui a laissé au pays sa mère et sept sœurs. Il pourra voter lui-même à l'armée, et sa mère et ses sœurs voteront ici également, ce qui fera neuf votes en tout. Est-ce bien juste, si vous n'accordez pas également le droit de suffrage aux autres femmes du Canada?

Parmi ceux qui se sont enrôlés dans le corps expéditionnaire canadien, il y a des soldats qui n'ont jamais vu notre pays, mais se sont enrôlés chez eux. C'étaient des gens qui voulaient aller à la guerre quand même, et en hommes intelligents, ils se sont enrôlés là où la solde était plus élevée. Leur intention n'était pas d'obtenir le droit de voter; ce n'était pas ce qu'ils cherchaient. Ils n'avaient jamais vu le Canada et ne portaient aucun intérêt à nos affaires. Comme sujets britanniques, ils voulaient seulement gagner la guerre et ne s'enrôlaient pas pour obtenir le droit de voter. Leur vote sera appliqué dans le comté que décidera l'officier d'élection. Est-ce que cela indique que le Gouvernement croit que